

## Unité capitalisable complémentaire de direction d'un Accueil Collectif de Mineurs.

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique :
- **Hôtellerie - restauration, tourisme, loisirs et animation - Animation d'activités de loisirs**
  - **Hôtellerie - restauration, tourisme, loisirs et animation - Gestion et direction**
  - **Services à la personne et à la collectivité - Action sociale, socioéducative et socio-culturelle**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **335p**

Code(s) ROME : **G1203**

Formacode : —

Date de création de la certification : **23/07/2004**

Mots clés : **direction**, **unité capitalisable complémentaire**, **animation**, **accueil collectif de mineurs**

### Identification

Identifiant : **2032**

Version du : **05/07/2016**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 23 juillet 2004 portant création d'une Unité Capitalisable Complémentaire du BPJEPS "Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs "
- Arrêté du 09 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances , en accueil sans hébergement et en accueil de scoutisme.
- Code de l'action sociale et des familles, Art R 227-12 à R227- 22 : dispositions relatives à la qualification des personnes encadrant les mineurs dans les accueils de mineurs à caractère éducatif.

### Descriptif

#### *Objectifs de l'habilitation/certification*

Certifier aux détenteurs d'un BPJEPS, d'un DEJEPS ou d'un DESJEPS délivré par le ministère chargé de la jeunesse et des sports, les compétences complémentaires leur permettant d'assurer la fonction de directeur d'un accueil collectif de mineur en conformité avec la réglementation telle que définie par le code de l'action sociale et des familles

#### *Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP*

- Certification complémentaire rattachée aux BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS des spécialités de l'animation ou du sport délivrés par le Ministère chargé de la jeunesse et des sports

#### *Descriptif général des compétences constituant la certification*

-Inscrire son action dans le contexte réglementaire politique et social d'un accueil collectif de mineurs.

-Conduire un projet pédagogique en accueil collectif de mineurs

-Gérer le personnel d'un accueil collectif de mineurs

-Assurer la gestion d'un accueil collectif de mineurs

## Public visé par la certification

Tous publics

### Modalités générales

Formation en alternance d'une durée moyenne de 80 heures.

### Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

## Evaluation / certification

### Pré-requis

Etre détenteur d'un BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS délivré par le Ministère chargé de la jeunesse et des sports.

### Compétences évaluées

#### Diriger un accueil collectif de mineurs :

- Inscrire son action dans le contexte réglementaire politique et social d'un accueil collectif de mineurs.

- Conduire un projet pédagogique en accueil collectif de mineurs

- Gérer le personnel d'un accueil collectif de mineurs

- Assurer la gestion d'un accueil collectif de mineurs

#### Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

sans objet

## Certificateur(s)

- Ministère de la jeunesse et des sports

## Centre(s) de passage/certification

- défini(s) par le directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale dans le cadre de l'habilitation qu'il donne

La validité est Permanente

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Délivrance d'un parchemin.

## Plus d'informations

### Statistiques

450 certifications / an en moyenne.

### Autres sources d'information

[www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale -DRJSCS.

